



**Rapport d'Orientation
Budgétaire
VILLE
Année 2024**

La loi n°2015-991 du 07/08/2015 portant sur la nouvelle organisation de la République (loi NOTRE) a modifié les articles L2312-1 et L2313-1 du CGCT dans le but d'améliorer la transparence au sein de l'assemblée délibérante, l'information des administrés et la responsabilité financière des collectivités territoriales de plus de 3500 habitants.

La tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) en conseil municipal doit s'effectuer dans les deux mois précédant le vote du budget et il s'accompagne de la production d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB). Ce rapport est présenté par le maire au conseil municipal.

Le débat d'orientation budgétaire permet de présenter à l'assemblée délibérante le contexte économique national et local, les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif et d'informer sur la situation financière de la collectivité.

Le débat d'orientation budgétaire doit faire l'objet d'une délibération spécifique qui prend acte de la tenue du débat et de l'existence de ce présent rapport.

Je vous propose d'organiser notre Débat d'Orientation Budgétaire comme suit :

Préambule

A- L'environnement général

B- La rétrospective des finances communales

C- Le budget annexe Location Immeuble Nu

D- Les orientations pour l'année 2024

PRÉAMBULE

Face à l'inflation, la Ville s'est encore engagée fortement pour la protection des Caudebécals

1- Le contexte : une augmentation massive des prix de l'énergie

Débutée en 2021, l'inflation des prix de l'énergie s'est accélérée en 2022 et 2023. Ainsi, les dépenses énergétiques de la Ville ont bondi de 170%, (multiplié par 2,7). Les dépenses énergétiques pour la Ville et le CCAS sont ainsi passées de 522 892 € en 2021 à 841 598 € en 2023, soit une augmentation de 319 000 €.

Selon les projections macroéconomiques publiées par la Banque de France en septembre dernier, l'inflation totale tendrait à refluer pour s'établir à 4,5 % sur un an au quatrième trimestre de cette année, après avoir atteint son pic début 2023.

2- Des décisions pour protéger le pouvoir d'achat des Caudebécals

Pour la 15ème année consécutive, afin de ne pas impacter le pouvoir d'achat des ménages, la Ville n'augmentera pas en 2024 la part communale des impôts locaux.

L'équipe municipale actuelle, élue en 2014, est donc la seule dans l'histoire récente de Caudebec-lès-Elbeuf à n'avoir JAMAIS augmenté le taux communal des impôts fonciers.

Ce taux reste actuellement, de peu, le plus élevé de la Métropole de Rouen mais les impôts à Caudebec ne sont pas pour autant les plus élevés, car les valeurs locatives sont différentes dans chaque commune et celles de Caudebec sont relativement basses.

Depuis 2018, ces bases sont revalorisées nationalement chaque année en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé. Cette hausse nationale a été de 7% en 2023 et elle est estimée aux alentours de 5% en 2024.

3- Des décisions pour protéger le fonctionnement des services publics

La Ville ne veut pas dégrader la qualité du service public. C'est pourquoi, contrairement à ce qui est déjà mis en œuvre dans d'autres collectivités en France, aucun service public majeur ne sera ni temporairement ni définitivement fermé.

4- Des décisions claires, concrètes et assumées

Afin de réduire certaines charges de fonctionnement, soit temporairement soit de manière pérenne, de nombreuses décisions avaient été prises pour le budget 2023. Ces décisions seront maintenues et pour certaines amplifiées.

Elles concernent, entre autres :

- L'adaptation du rythme de tonte en espaçant les passages
- La diminution de la température dans les bureaux et les salles de sport ainsi que la fermeture d'une structure non utilisée, afin d'économiser de l'énergie pour plus de 800 MWh (environ 30 000 € par an)

- La réduction du périmètre d'installation des illuminations de Noël afin de limiter le coût du montage/démontage des éléments ne pouvant pas être réalisés par les services municipaux. Ce qui représente une économie supplémentaire de plus de 20 000 € par an
- En concertation avec les clubs et associations concernés et en analysant les comptes de résultats, une baisse de 14 % des subventions (environ 28 000 € par an)
- Dans la continuité de leur volonté d'exemplarité et durant la période de crise, les élus ont décidé de réduire le montant de leurs indemnités de 10 %, ce qui a permis une économie de plus de 23 000 € pour 2023 (indemnités + charges pour la collectivité). Cette réduction sera maintenue en 2024
- Des restructurations internes sont effectuées et représentant une économie d'environ 20 000 € en 2023 et de plus de 110 000 € en 2024 ; sans impacter de manière notable la qualité du service public rendu aux administrés

L'ensemble de ces nouvelles décisions permettra de dégager des économies supplémentaires évaluées à 50 808 € sur le budget 2023 qui s'ajoutent aux 102 885 € précédemment décidés. Cela devrait représenter 172 000 € d'économies sur le budget 2024.

Ces efforts très importants permettront ainsi de préserver la capacité de la Ville à apporter un service public de qualité et à mener des investissements nécessaires.

A) L'ENVIRONNEMENT GENERAL

La préparation du débat d'orientation budgétaire 2024 s'inscrit dans un contexte général marqué par l'incertitude pour les collectivités territoriales dont la situation financière est dépendante de la situation économique du pays.

Au niveau mondial, la guerre en Ukraine a entraîné une hausse de l'inflation et il ne serait pas étonnant que les événements récents au Proche-Orient aient un impact sur la situation économique.

1) Le produit intérieur brut.

Le Produit Intérieur Brut (PIB) est un indicateur important puisqu'il mesure les richesses produites dans le pays. Une croissance atone a un impact sur les rentrées fiscales, mais aussi sur l'emploi et donc, limite les capacités d'interventions de l'Etat en particulier vers les collectivités locales.

Grâce aux retombées de la forte reprise économique de l'année 2021 (période post Covid), mais également aux mesures de soutien au pouvoir d'achat, la croissance s'est maintenue en 2022 et sur les 1ers mois de 2023 malgré une inflation à un haut niveau.

Mais elle s'est tassée au second semestre 2023 : la Banque de France estime que la hausse du PIB devrait atteindre 0,9 % en 2023.

La croissance en 2024 souffrirait de la hausse des prix de l'énergie et de la baisse de la demande mondiale adressée à la France ; la hausse du PIB réel est estimée à 0,9 % pour 2024 et à 1,3 % pour 2025.

La réalité dépendra de l'impact des tensions géopolitiques, de la décélération de l'inflation, des taux d'intérêts à court et long terme et des marges de manœuvre budgétaires qui sont réduites en raison du déficit persistant et de la croissance de la dette.

2) L'inflation

L'accélération de l'inflation en France et en Europe depuis le début de l'année 2022 s'explique principalement par l'augmentation des prix de l'énergie avant de toucher progressivement tous les secteurs.

Selon les prévisions, l'inflation mondiale devrait régulièrement reculer, de 8,7 % en 2022 à 6,9 % en 2023, puis à 5,8 % en 2024, en raison du resserrement de la politique monétaire facilité par une baisse des cours internationaux des produits de base.

En France, l'inflation devrait continuer de diminuer pour s'établir à 4,9 % en moyenne sur l'année 2023. La Banque de France estime même que l'inflation devrait revenir autour de 2 % en 2025.

L'inflation hors énergie et alimentation, est également en baisse depuis plusieurs mois à 4 % en glissement annuel en août 2023 après avoir atteint un pic en avril à 4,7 %.

3) Le déficit budgétaire national

Le déficit public de la France est passé de 9 % du PIB en 2020 à 4,7 % en 2022 avant de remonter à 4,9 % en 2023. Compte tenu de la hausse des taux d'intérêt, la baisse du déficit programmée par le gouvernement à 3,7 % en 2025, soit 1 point de PIB en dessous du niveau de 2022, conduira à une stagnation de la dette publique à 109,5 % de 2023 à 2025.

Après avoir atteint 61,4 % du PIB en 2020, la dépense publique a baissé très légèrement en 2021 à 59,2 % compte tenu de la mobilisation toujours forte des finances publiques pour continuer de répondre à la crise puis continue de décroître en 2022 en diminuant à 57,6 % du PIB. Sur 2023, une stagnation de la dette publique est observée (57,7 %).

Le déficit de la France rapporté au PIB demeure au-dessus de la moyenne de la zone euro.

L'année 2024 doit être celle de la baisse du déficit, pour s'inscrire dans la trajectoire de retour sous les 3 % en 2027 et de réduction de la dette à 108,1 % en 2027.

4) Les collectivités territoriales

Le projet de loi de finances 2024 priorise trois axes ; tout accentuant la volonté de maîtriser les dépenses publiques :

- La transition écologique
- Le régalien – Armée, Police et Justice
- L'Éducation et la formation en croissance

Les concours financiers de l'État aux collectivités territoriales passent de 53,95 à 54,39 milliards d'euros.

Des ressources exceptionnelles viendraient abonder l'enveloppe totale des concours financiers de l'Etat. Cela a particulièrement été le cas en 2023, où l'Etat a alloué 2,11 Md€ pour soutenir les collectivités dans un contexte économique difficile et incertain, notamment s'agissant de l'inflation, qui pèse sur les finances des collectivités.

Depuis 2023, plus aucun de nos habitants ne paye la Taxe d'Habitation sur les résidences principales. Pour les communes, cette recette est intégralement compensée par l'État par le biais du transfert de la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties. Suite à cette suppression, la Ville a voté le maintien de la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires.

5) La Métropole Rouen Normandie.

Depuis 2015, la Métropole est bénéficiaire du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales. Une partie de ce fonds est réattribuée aux Communes membres. La partie reversée à la ville s'élevait à environ 170 000 € en 2021 pour décroître en 2022 à 161 198 €.

Suite à l'inflation croissante, la dotation de solidarité communautaire 2022 a été augmentée d'une part supplémentaire « énergie », représentant une enveloppe de 2 000 000 € en faveur des 71 communes de la Métropole et répartie en fonction de 2 critères (les revenus et le potentiel financier). La Ville de Caudebec-lès-Elbeuf a bénéficié d'une majoration de sa DSC 2022 de 43 299 €.

En 2023, malgré les dépenses énergétiques de la Ville ont bondi de 170%, cette part supplémentaire n'a malheureusement pas été reconduite et la DSC s'est élevée à 168 753 €.

La Métropole a attribué une enveloppe pour la commune sur l'intégralité du mandat 2020-2026 au titre du Fond d'Aide communal à l'Investissement Local (FACIL).

Cette aide concerne les projets de réhabilitation, d'investissement ou d'acquisition d'équipement. Cependant, cette enveloppe est très contraignante en matière de déblocage des fonds (plafond de 25% du reste à charge HT de la commune).

Concernant les projets inscrits au futur projet de territoire de la Métropole, le concours au financement de notre future « halle couverte » n'a malheureusement pas été retenu alors même que ce projet structurant et dépassant le seul intérêt communal était éligible. Nous venons d'interpeller fortement le Président de la Métropole de Rouen à ce sujet.

B) RETROSPECTIVE DES FINANCES COMMUNALES

L'analyse rétrospective constitue un préalable indispensable afin de déterminer la santé financière de la Ville avant de se projeter sur les marges de manœuvre offertes.

Evolution des soldes intermédiaires de gestion de 2017 à 2022

EVOLUTION SOLDES INTERMEDIAIRES (hors opérations d'ordre)							
En Milliers d'euros	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Evolution moyenne 2016/2022
Recettes de gestion + Taux d'évolution	11 169 1,21%	11 437 2,40%	11 627 1,66%	11 474 -1,32%	11 627 1,34%	12 386 6,53%	12,05%
Dépenses de gestion + Taux d'évolution	9 712 4,31%	9 424 -2,97%	9 959 5,67%	9 829 -1,30%	10 102 2,78%	11 417 13,01%	
Epargne de gestion	1 457	2 013	1 668	1 645	1 525	969	
Charges financières	374	366	349	310	295	286	
Produit financier	36	25	22	19	16	14	
Résultat financier	-338	-341	-327	-291	-279	-272	
Charges exceptionnelles	10	11	11	13	15	14	
Produits exceptionnels	28	26	92	108	65	107	
Résultat exceptionnel	18	15	81	95	50	93	
Epargne brute (ou CAF brute)	1 137	1 687	1 422	1 449	1 296	790	
Remboursement du capital de la dette	870	960	1018	999	961	1061	
Epargne nette (ou CAF nette)	267	727	404	450	336	-271	

L'épargne de gestion en 2022 chute fortement sous la barre des 1 M€ ; cela contraint énormément nos perspectives d'investissement.

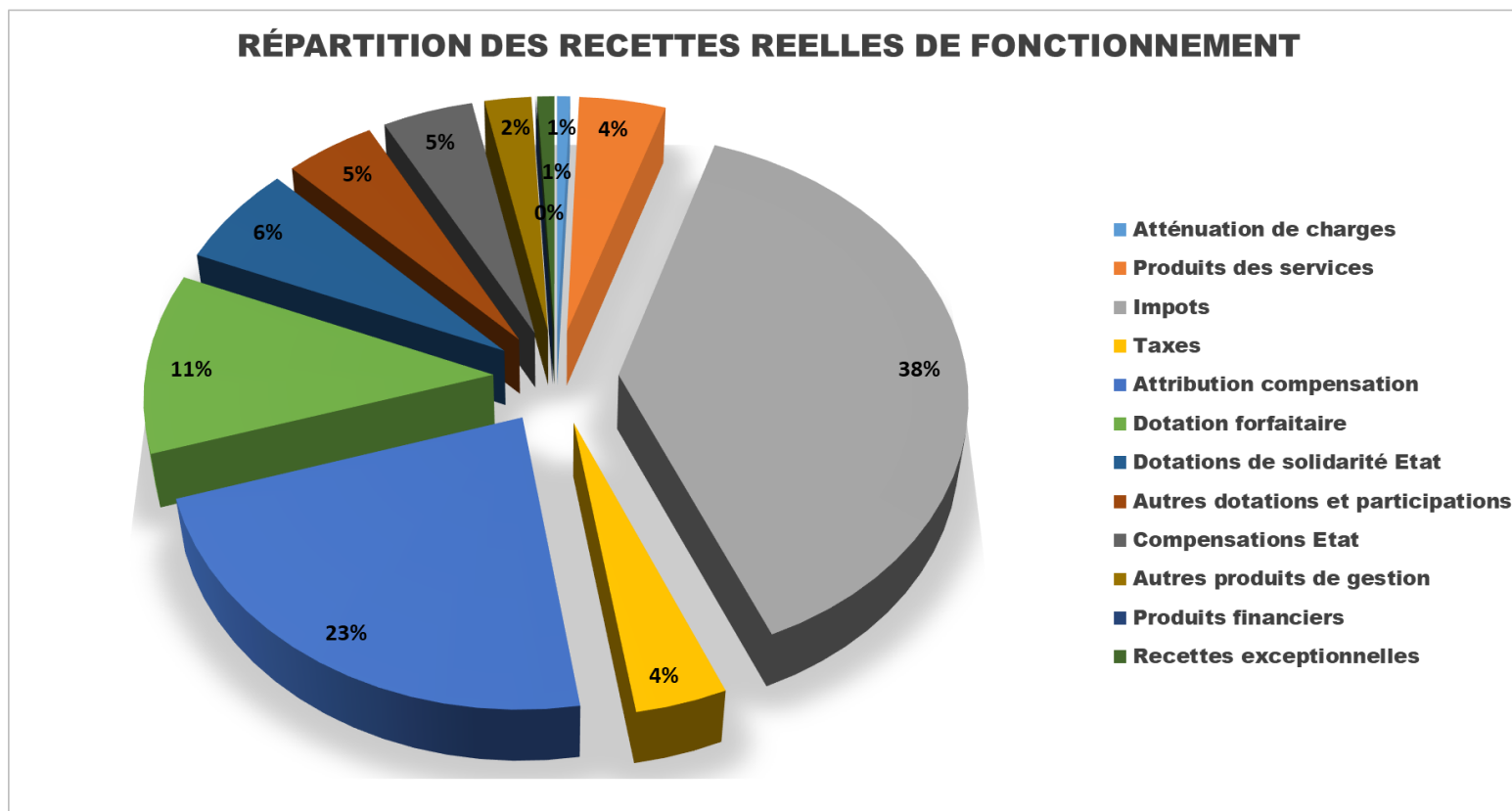
Cette baisse s'explique notamment par la charge élevée des restes à réaliser 2021 (1 635 863,67 €) impactant significativement le résultat d'investissement 2022.

En effet, les chantiers comme la réhabilitation du quartier de la Mare aux Bœufs et la rénovation du stade Vernon ont été fortement ralentis pendant la crise sanitaire 2020-2021.

De plus, pendant ces 3 dernières années, une inflation a touché progressivement tous les secteurs ; notamment sur les matières premières et les matériaux en pénurie durant la pandémie.

Les montants prévus sur les opérations d'équipement ont doublé par rapport aux projets initiaux. De ce fait, le budget 2022 a absorbé à la fois l'investissement courant sur une année et à la fois le rattrapage des RAR des 2 années antérieures avec inflation des prix.

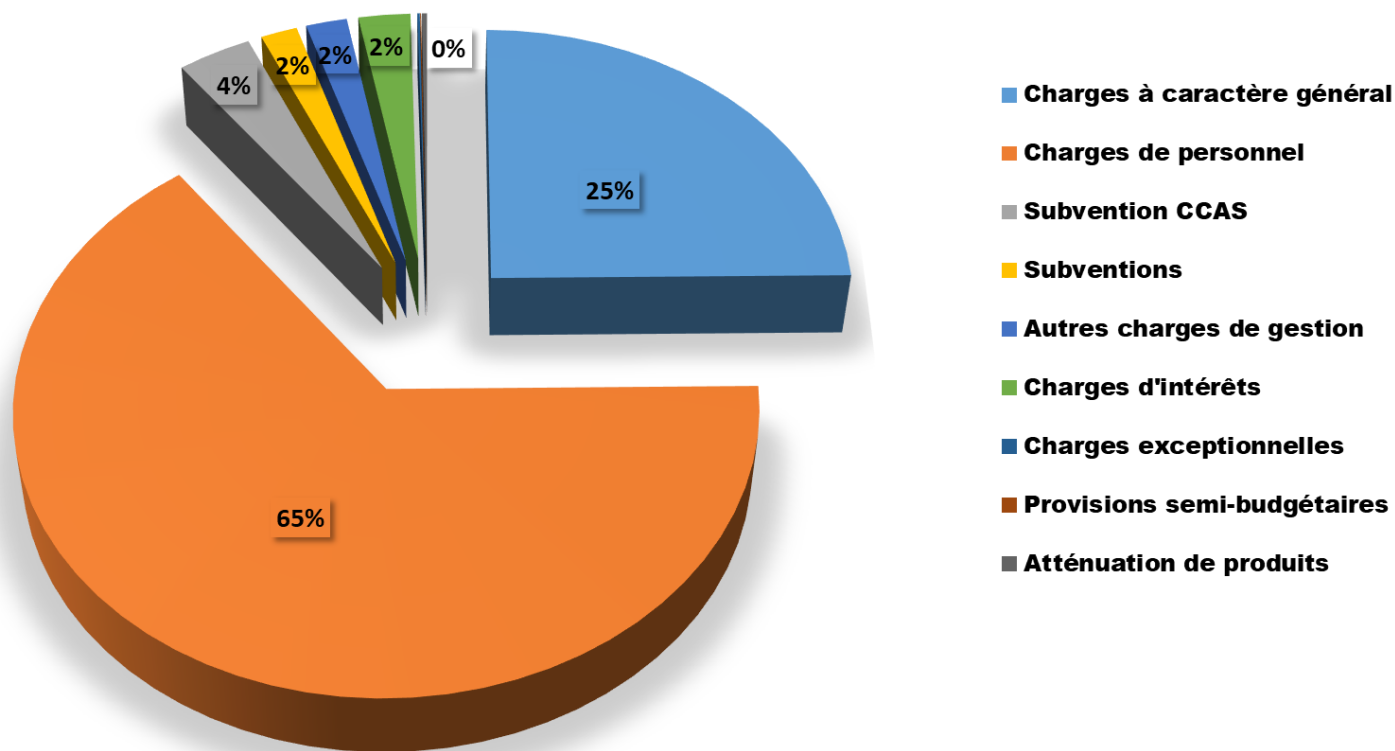
Evolution des recettes entre 2017 et 2022



Les ressources sont principalement constituées du produit des impôts directs, des attributions de la Métropole et de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). Après une évolution entre 2017 et 2018, les recettes réelles sont restées stables pendant 3 ans avant de constater une nouvelle augmentation en 2022 (+ 6,28%).



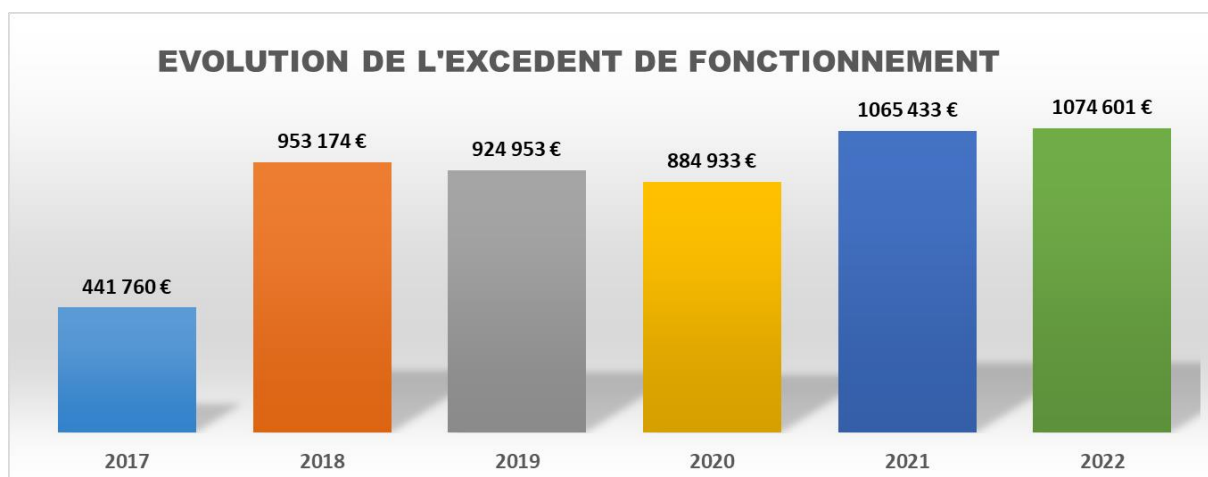
REPARTITION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT



Sur l'année 2022, les dépenses de fonctionnement augmentent de manière importante (+ 13,14%). L'inflation et les évolutions réglementaires successives sur la masse salariale ont impacté considérablement les charges à caractère général et les charges du personnel.

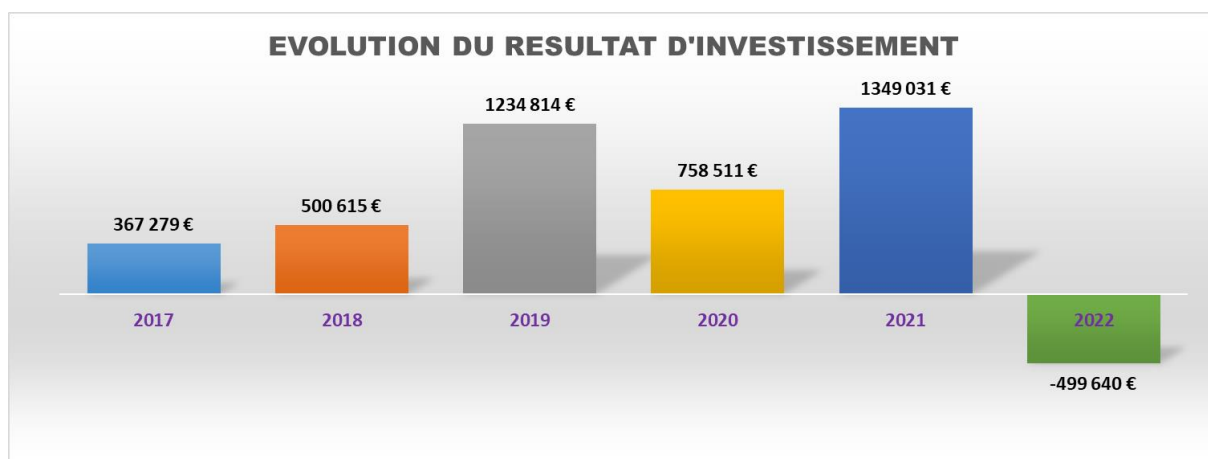
L'évolution des résultats de fonctionnement et d'investissement sur la période 2017-2022 :

Les excédents de fonctionnement qui permettent de financer les investissements restent à des niveaux élevés depuis la forte augmentation volontariste débutée en 2018.



Les résultats en fonctionnement ont été globalement satisfaisants et ont permis de combler en totalité le déficit d'investissement de 499 640 €.

Depuis 2017, la progression de l'excédent d'investissement avait été significative jusqu'à atteindre 1 349 031 € en 2021.



C) BUDGET ANNEXE LOCATION IMMEUBLE NU

Ce budget concerne l'immeuble loué par le GRETA. Ce budget devrait s'équilibrer à **65 223 €** en fonctionnement et **62 923 €** en investissement. Ce budget est principalement composé d'écritures d'ordre. Néanmoins **2 300 €** sont prévus en fonctionnement pour les contrôles obligatoires, les réparations, les frais de télécommunication et les fournitures diverses ainsi que **19 073 €** en investissement pour effectuer des travaux de conservation en bon état du bâtiment. Ce budget s'autofinance et aucune subvention d'équilibre n'est versée.

D) LES ORIENTATIONS POUR 2024

Comme pour l'exercice 2023, les nombreuses incertitudes qui pèsent sur le prochain exercice nous conduisent à présenter un budget de prudence, construit sur la base de la protection du pouvoir d'achat des Caudebécais, la protection des services publics et la protection de l'avenir.

En attendant la stabilisation de l'inflation, le budget principal dont nous débattons les orientations pourrait s'équilibrer autour de **12,6 millions d'euros** en fonctionnement et autour de **2,5 millions d'euros**, seulement, en investissement.

Il sera probablement adapté dans le courant de l'année 2024, à l'occasion du vote du Budget Supplémentaire, au regard de l'évolution des données économiques.

Notre budget est basé sur la nécessité de continuer à faire des économies de fonctionnement afin de poursuivre le rétablissement des finances communales. Il est important de maintenir notre capacité d'investissement par une maîtrise des dépenses, **sans alourdir la pression fiscale**.

Nous allons poursuivre l'effort de rationalisation des dépenses déjà entrepris ainsi que les mutualisations avec la Métropole et les autres communes afin de limiter l'impact de l'inflation tout en maintenant la qualité du service rendu.

Malgré un contexte difficile, notre volonté et notre choix sont de ne pas augmenter les impôts des Caudebécaises et Caudebécais, pour la quinzième année consécutive, tout en continuant à adapter et améliorer la qualité de service rendu au public.

1) Les recettes de fonctionnement

Le produit des impôts locaux devrait s'élever à **5 375 211 €**, progressant ainsi de 7,99%. Cette augmentation résulte de la revalorisation des bases prévue en 2024, des nouvelles constructions et de l'application du coefficient correcteur sur la compensation de la Taxe d'Habitation.

Depuis 2018, la revalorisation nationale annuelle des valeurs locatives n'est plus fixée sur la prévision d'inflation de l'année à venir mais sur l'inflation constatée sur la dernière année.

Pour 2024, le taux d'inflation sera calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix entre novembre 2022 et novembre 2023.

Fortement mobilisée pour la préservation et la création d'emplois sur son territoire, la Ville souhaite se saisir de tous les leviers qui contribueront à faciliter la création d'entreprises.

C'est pourquoi, depuis 2021, nous avons choisi d'exonérer de taxe foncière toutes nouvelles implantations d'entreprises ou reprise d'entreprises en difficulté pour une période de 2 ans.

Les concours automatiques de la Métropole sont évalués à **2 757 911 €** et se décomposent comme suit :

- La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (465 527 €) a été transférée de la Dotation de Solidarité Communautaire vers l'Attribution de Compensation. Ces

dotations sont désormais fixées à **2 428 885 €** pour l'attribution de compensation et **167 828 €** pour la Dotation de Solidarité Communautaire.

- Le Fonds National de Péréquation Communal et Intercommunal (FPIC) est estimé à environ **161 198 €** et reste stable.

Les taxes sur l'électricité sont évaluées à **162 574 €**, les taxes sur les droits de mutation à **180 000 €** et les taxes sur la publicité extérieure à **23 000 €**.

Le concours financier de l'Etat via la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est estimé à **2 156 772 €** en légère hausse de 0,3% par rapport à 2023 ; et se décompose comme suit :

- La Dotation Forfaitaire des Communes sera en baisse de **20 094 €** (-1,46%) soit un montant de **1 354 239 €**
- La Dotation de Solidarité Urbaine est évaluée à **746 734 €** ; soit en augmentation de **26 221 €** (+3,64%)
- La Dotation Nationale de Péréquation est estimée à **55 799 €** et reste stable

L'Etat nous versera également une Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) évaluée à **131 205 €**.

Le Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle est estimé à **94 533 €**.

Le produit des services est évalué à environ **514 441 €**.

Une participation exceptionnelle de la Région de **16 000 €** sera attribuée à la commune pour la réalisation de la Fête de la Ville 2024 sur le thème du 80^{ème} anniversaire du Débarquement.

Le Département verse chaque année des subventions de fonctionnement dans le cadre de :

- La Fête de la Ville pour **3 000 €**
- L'utilisation des équipements sportifs communaux pour **23 000 €**
- L'aide à l'animation des médiathèques pour **600 €**

2) Les dépenses de fonctionnement

Les charges à caractère général devraient s'élever à **3 millions d'euros** et restent stables afin de maîtriser les dépenses.

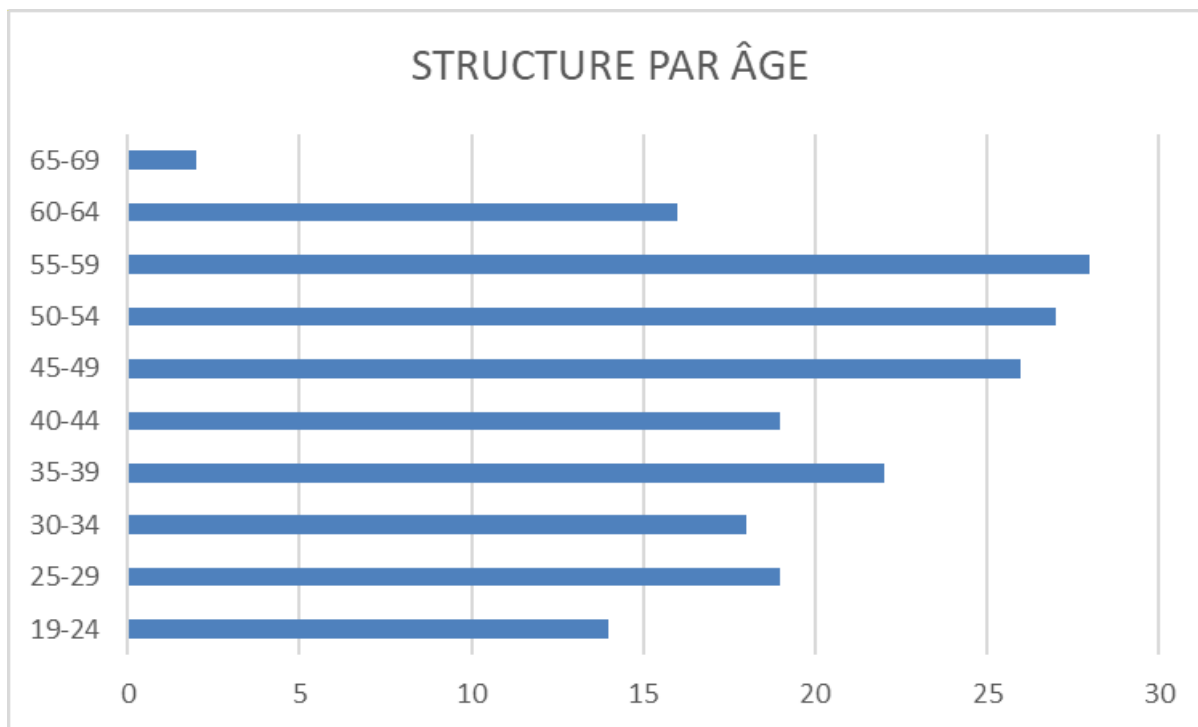
Concernant les autres charges de gestion courante, la Ville demande des efforts aux associations et aux clubs sportifs à hauteur de **15 000 €** suite à une mise en place de nouvelles mesures pour lutter contre l'inflation. Le budget alloué représentera la somme toujours importante de **167 000 €**.

La subvention versée au CCAS s'établira aux alentours de **444 000 €** afin de soutenir les familles les plus en difficultés, maintenir les actions et l'aide à destination des personnes âgées. La dotation s'accroît du fait de l'augmentation du point d'indice et du SMIC ainsi que de l'inflation.

Les charges de personnel sont évaluées autour de **7,7 millions d'euros** soit une progression de **2,02 %**.

L'augmentation des charges de personnel s'explique par les augmentations successives du point d'indice de 3,5% en juillet 2022 puis 1,5% en juillet 2023, les revalorisations du SMIC et la réévaluation du régime indemnitaire des agents.

Structure prévisionnelle de l'effectif sur les emplois permanents en 2024 :



La structure des dépenses de personnel s'établit comme suit :

	BP 2024
Traitement indiciaire	4 390 970 €
NBI + SFT	35 000 €
Régime indemnitaire + HS	907 550 €
TOTAL :	5 333 520 €

L'évolution du traitement indiciaire est liée à la carrière de l'agent avec les avancements d'échelons et de grades.

Le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) qui complète le traitement de base, est appliqué progressivement sur les différents cadres d'emploi.

Le temps de travail est basé sur 1607 heures sur l'année respectant ainsi pleinement le cadre légal. Ce temps de travail peut être minoré en fonction des jours fériés de l'année, et des jours de congés supplémentaires liés à l'ancienneté des agents. Les agents disposent des congés payés, des ARTT et de jours de fractionnement.

	01/01/2024	01/01/2024
	2024	EN %
Contractuel	61	31,94%
Détachement	2	1,05%
Stagiaire	8	4,19%
Titulaire	120	62,83%
TOTAL :	191	100,00%
Catégorie A	8	4,19%
Catégorie B	29	15,18%
Catégorie C	154	80,63%
TOTAL :	191	100,00%
Filière administrative	43	22,51%
Filière animation	45	23,56%
Filière culturelle	7	3,66%
Filière médico-sociale	14	7,33%
Police municipale	5	2,62%
Filière technique	77	40,31%
TOTAL :	191	100,00%
Hors effectif		
Contrat PEC	1	0,52%
Apprenti	2	1,05%

L'effectif total en personnel est de 191 agents, 2 apprentis et un contrat PEC ; ce qui représente en Équivalent Temps Plein à 180,20 ETP.

3) Les Dépenses d'équipement (Investissement hors opérations d'ordre et financières)

Les dépenses d'équipement s'élèveront pour 2024 à environ **2,5 millions d'euros** (en baisse depuis 2023 par rapport aux autres années, le budget d'investissement était à environ 4 millions d'euros les années précédentes) et se décomposeront principalement comme suit :

- Travaux et équipements dans les écoles (vidéoprojecteurs, mobiliers, matériel de bureau...) pour **116 881 €**
- Poursuite du remplacement des éclairages actuels des bâtiments par des pavés LED moins énergivores et plus respectueuses de l'environnement pour **30 000 €**
- Poursuite des études et début de la construction de la halle couverte sur la place Jean Jaurès pour **350 832 €**
- Réfection de l'impasse Gasse et Canthelou pour **45 545 €**
- Remplacement du tunnel de la serre municipale et extension du puisard du terrain de boules pour **13 200 €**
- Acquisition d'un véhicule utilitaire pour **22 410 €**
- Acquisition de matériels techniques pour les services techniques municipaux (débroussailleuses, tronçonneuses...) pour **27 002 €**
- Relevé de concession sur une section du cimetière et aménagement (achat de colombariums, bancs et jardinières) pour **43 452 €**
- Renouvellement du mobilier urbain (barrières, jardinières, bancs, poubelles...) pour **40 655 €**
- Mise en place d'une nouvelle caméra dans le cadre de la vidéoprotection pour **14 000 €**
- Réaménagement de locaux administratifs (agrandissement et cloisonnement de 2 services) pour **31 820 €**
- Travaux dans les bâtiments communaux pour **70 109 €**
- Renouvellement et gros entretien des chaufferies pour **83 190 €**
- Audits sur les systèmes anti-intrusion des bâtiments communaux pour **14 000 €**
- Mise en conformité électrique des bâtiments pour **10 000 €**
- Sécurisation de la fosse de gymnastique dans la salle Picard
- Fourniture et pose d'un éclairage pour un court de tennis extérieur

4) Les recettes d'investissements

Les recettes d'investissement seront constituées par le FCTVA (**320 000 €**), l'affectation du résultat qui interviendra lors du budget supplémentaire 2024 et les amortissements (**700 000 €**).

Les cessions d'immobilisations s'élèveront à **210 000 €**.

Toutes les demandes de subventions d'équipement seront effectuées auprès de l'État, de la Région, du Département et la Métropole en fonction des projets inscrits au budget 2024.

Celles-ci seront ajoutées en décision modificative budgétaire uniquement lorsque la commune aura été notifiée de leur obtention.

5) L'endettement

La structure de l'endettement :

RATIO DE DESENDETTEMENT					
	2020	2021	2022	2023 (prévisions)	2024 (prévisions)
DETTE AU 1ER JANVIER	11 935 436 €	11 086 520 €	11 512 962 €	13 413 644 €	12 979 306 €
EMPRUNT DE L'ANNEE	565 000 €	1 387 000 €	3 000 000 €	754 892 €	1 188 557 €
REMBOURSEMENT DE L'ANNEE	999 302 €	960 558 €	1 099 318 €	1 189 230 €	1 247 563 €
DETTE AU 31 DECEMBRE	11 086 520 €	11 512 962 €	13 413 644 €	12 979 306 €	12 920 300 €
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT					
Epargne brute (3) = (2) -(1) - (Cession actif 775)	1 536 470 €	1 509 700 €	896 255 €	1 000 000 €	1 000 000 €
RATIO DESENDETTEMENT EN ANNEES	7,22	7,63	14,97	12,98	12,92

Notre forte tension du ratio de désendettement en 2022 (de 7,63 à 14,97) est déjà derrière nous et la baisse du ratio devrait être effective dès 2023 et devrait se poursuivre en 2024.

Afin de limiter l'impact budgétaire, des mesures d'économies importantes ont été mises en place et se poursuivront de manière pérenne pour maîtriser les dépenses et améliorer les ratios. Le budget 2024 s'inscrit dans cette optique sans impacter de manière significative la qualité du service public rendu.

Concernant la nature de l'endettement, la Ville a jusqu'à présent un endettement parfaitement sain puisque, selon la charte de bonne conduite, 96,83% de notre dette est classé en « A1 » et 3,17% en « B1 » sur une échelle allant jusqu'à « F6 », soit les meilleures notations possibles. 95% de notre dette est à taux fixe.

La volonté de la Municipalité est de poursuivre une politique d'investissement attractive pour ses habitants avec le début de la construction de la halle couverte. Nous agissons au quotidien pour transformer la Ville et pour améliorer le bien-être de la population qui continue d'augmenter chaque année.